



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction
départementale
des territoires

Melun, le 12 Février 2026

Service Territoires, Aménagements et Connaissances
Unité Planification Territoriale Nord
Affaire suivie par : Pierre MESSAGER
Tél : 01.60.32.13.54
Mél : pierre.messenger@seine-et-marne.gouv.fr

Le Directeur départemental

À

Madame le Maire de Annet-sur-Marne

AR : 88000165926810X

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme de Annet-sur-Marne – Porter-à-connaissance complémentaire

Référence : STAC PSPT 2025 - 124

Pièces jointes : Porter-à-connaissance

Par délibération en date du 13 décembre 2023, le Conseil municipal a décidé la mise en révision totale du Plan local d'urbanisme de la commune de Annet-sur-Marne.

A ce titre, un porter à connaissance vous a été transmis le 29 juillet 2024. Ce porter à la connaissance intégrait les dispositions du SDRIF 2013 (partie II.2.2) avec lesquelles le PLU devait être compatible.

Le nouveau SDRIF-E ayant été approuvé, par décret en Conseil d'Etat le 10 juin 2025, et s'impose désormais. Le projet de PLU doit justifier de sa compatibilité avec ce document supracommunal.

En complément du PAC du 29 juillet 2024 et afin de vous permettre de démontrer cette compatibilité, j'ai l'honneur de vous transmettre les éléments utiles à votre commune/SMEP/CA/CC concernant le SDRIF-e qui se substituent aux dispositions de SDRIF 2013.

Mes services sont à votre disposition pour toute information ou explication complémentaire que vous pourriez souhaiter.


Romain GUILLOT